

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2012**

Décision n° **B-2012-3656**

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : Institution d'une servitude de passage de canalisation des eaux usées et pluviales dans une propriété située lieu-dit Le Jacquemet et appartenant à M. Frédéric Soulier - Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 29 octobre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin, Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Sécheresse, Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 5 novembre 2012**Décision n° B-2012-3656**

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Institution d'une servitude de passage de canalisation des eaux usées et pluviales dans une propriété située lieu-dit Le Jacquemet et appartenant à M. Frédéric Soulier - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

La Communauté urbaine de Lyon se propose de réaliser un collecteur d'eaux usées de diamètre 400 mm, lieux-dits Le Jacquemet et Sisoux à la Tour de Salvagny, ces travaux s'inscrivant dans le cadre du doublement de la station de relèvement.

A cet effet, il serait implanté dans une bande de 5 mètres de largeur maximum et sur une longueur de 170 mètres, une canalisation publique dans la propriété appartenant à monsieur Frédéric Soulier située lieu-dit Le Jacquemet à la Tour de Salvagny et cadastrée sous le numéro 150 de la section AY.

Le propriétaire intéressé accepterait l'institution de cette servitude, à titre gratuit, étant entendu que la Communauté urbaine prendrait en charge la remise en l'état des lieux après réalisation des travaux ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'institution, à titre gratuit, au profit de la Communauté urbaine de Lyon, d'une servitude pour le passage d'un collecteur d'eaux usées, dans la parcelle cadastrée sous le numéro 150 de la section AY située lieu-dit Le Jacquemet à la Tour de Salvagny et appartenant à monsieur Frédéric Soulier, en vue de la réalisation d'un collecteur d'eaux usées,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et ledit propriétaire concernant l'institution de cette servitude.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 6227 - opération n° 2P19O2180, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2012.